

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Arrêté du 28 novembre 2014 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture du concours professionnel pour le recrutement de secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, spécialité contrôle des transports terrestres

NOR : DEVK1427175A

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 28 novembre 2014, est autorisée au titre de l'année 2015 l'ouverture du concours professionnel de recrutement des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, spécialité contrôle des transports terrestres.

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 26 décembre 2014.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 25 janvier 2015, à minuit, heure de Paris.

La date de l'épreuve écrite est fixée à partir du mardi 17 mars 2015.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi en cas d'admissibilité est à remettre pour le 5 mai 2015.

Le nombre total de postes offerts ainsi que la composition du jury feront l'objet d'arrêtés de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

1. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

a) Via internet à l'adresse : www.developpement-durable.gouv.fr, puis « concours et formations », « concours » ;

b) Via intranet à l'adresse : <http://intra.rh.sg.i2> puis rubrique « concours et examens »

c) Par téléphone, lettre ou visite :

– pour les personnes n'habitant pas en Ile-de-France, auprès d'une direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), d'une direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), d'un centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH) ;

– pour les personnes habitant en Ile-de-France, auprès du centre ministériel de valorisation des ressources humaines de Paris (CMVRH 75).

2. L'inscription s'effectue :

a) Soit par voie électronique à l'une des adresses suivantes :

– via internet à l'adresse : www.developpement-durable.gouv.fr, puis « concours et formations », « concours » ;

– via intranet à l'adresse : <http://intra.rh.sg.i2> puis rubrique « concours et examens ».

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

L'inscription en ligne (internet, intranet) doit être privilégiée par rapport à l'inscription par un dossier imprimé papier. Elle est conforme à la préservation des ressources et au développement durable ;

b) Soit par lettre ou visite.

Le dossier papier peut être téléchargé sur internet et sur intranet aux adresses ci-dessus (en 1) ou obtenu aux adresses citées en 1 c.

Toute demande d'inscription sur papier sera obligatoirement présentée sur les formulaires spécifiquement établis pour ce concours. Le dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives éventuelles devra être confié directement aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition puisse être oblitérée au plus tard à la date limite d'inscription, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, secrétariat général, direction des ressources humaines, sous-direction du recrutement et de la mobilité, bureau des recrutements par concours, RM1 Concours, professionnel de recrutement

des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable, classe exceptionnelle, spécialité contrôle des transports terrestres, session 2015, tour Pascal B, 92055 La Défense Cedex.

Aucun dossier posté hors délai ne sera pris en compte.